

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 14 (1922)
Heft: 11

Rubrik: Les congrès internationaux

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ouvriers sur métaux. Le conflit qui a éclaté dans la *fabrique de machines à calculer H. W. Egli à Wollishofen* a été résolu sur la base suivante: La durée du travail hebdomadaire est de 52 heures jusqu'à fin octobre 1922, de 48 heures à partir du 1er novembre. Les salaires payés pour le travail aux pièces et à l'heure avant le 8 mai 1922 subiront une baisse maximum de 14 %; les allocations de renchérissement sont entièrement supprimées. En vertu du règlement de fabrique en vigueur, 30 des ouvriers occupés avant le conflit seront réengagés; il est interdit d'occuper d'autres ouvriers avant leur réengagement. L'interdit de la maison est levé ensuite de cet accord.

Employés de la poste. Les membres de la Fédération suisse des employés de la poste ont procédé le 11 octobre pour la seconde fois à une votation générale sur l'adhésion à l'Union syndicale suisse. Le résultat est le suivant: Bulletins distribués 8357, bulletins rentrés 6771, blancs 99, non valables 90; participation au vote 81 %. Ont voté oui, donc pour l'adhésion, 4808 voix, non 1777 voix; la majorité en faveur de l'adhésion est donc de 3031 voix. 41 sections ont accepté, 7 sections refusé. Les résultats suivants sont particulièrement remarquables: Bâle 388 oui, 120 non; Berne 350 oui, 75 non; Lucerne 292 oui, 159 non; St-Gall 156 oui, 75 non; Thurgovie 66 oui, 65 non; Zurich 317 oui, 175 non; Fribourg 98 oui, 11 non; Genève 352 oui, 27 non; Lausanne 603 oui, 108 non; Lugano 100 oui, 4 non. Ont repoussé l'adhésion les sections Fürstenland par 7 oui contre 29 non; Rorschach 17 oui, 29 non; Appenzell 31 oui, 35 non; Soleure 41 oui, 45 non; St-Fiden 22 oui, 35 non; Wil-Toggenbourg 31 oui, 82 non, et Val-de-Travers 5 oui, 24 non.

Il y a 18 mois, l'adhésion à l'Union syndicale fut repoussée par 2357 oui contre 4157 non. Le résultat de cette votation générale prouve que la pensée syndicale se répand de plus en plus. Nous souhaitons une cordiale bienvenue à ces nouveaux combattants. Nous marcherons en avant la main dans la main dans la lutte pour le développement économique et culturel du peuple travailleur.

Typographes. Depuis quelque temps, les imprimeurs-typographes de la Suisse sont en lutte pour le maintien de la convention professionnelle. Entre temps, on a eu connaissance du projet élaboré par la Société suisse des maîtres imprimeurs; celui-ci permet de faire des observations intéressantes sur les intentions du patronat. La convention professionnelle doit être supprimée. On exige en outre une augmentation de la *production de travail, une prolongation de la durée du travail des compositeurs à la machine* et une réglementation tout à fait insuffisante des vacances. L'acceptation des propositions patronales relatives à la question des salaires aurait pour conséquence une réduction des salaires minima de 2 à 13 fr. Les dispositions concernant l'échelle de salaire mobile, l'apprentissage, etc., ont certainement aussi le don de déplaire aux ouvriers.

La fédération des typographes a pris une position énergique à l'égard des suggestions de la société des maîtres imprimeurs et elle est fermement décidée à mener la lutte avec toute l'énergie requise. La campagne de dénigration des patrons a déjà commencé dans la presse. Les ouvriers organisés de la Suisse ne se laisseront pas induire en erreur par ces manœuvres; ils appuyeront de tout leur pouvoir les typographes en lutte.



Les congrès internationaux

Congrès international des ouvriers du bâtiment. La cinquième conférence de l'Internationale des ouvriers

du bâtiment a eu lieu du 2 au 5 octobre à Vienne. Étaient représentés: la Belgique, le Danemark, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la France, la Hollande, l'Italie, le Luxembourg, l'Autriche, la Suède, la Suisse, la Tchéco-Slovaquie et la Hongrie. Les représentants des organisations de la Yougo-Slavie, de l'Espagne et de la Russie, qui n'appartiennent pas encore à l'Internationale, ne prirent part aux délibérations que le second jour.

Après les paroles de bienvenue, prononcées par Pæpflow (Allemagne) et Böhme (Autriche), on constitua un bureau composé des camarades Pæpflow et Kober (Allemagne), Verdonek (Belgique) et Schintgen (Luxembourg).

Käppler, secrétaire international, rapporta ensuite sur l'activité du secrétariat international, rapport qui a aussi été imprimé et remis aux délégués. L'attitude à prendre à l'égard de la Fédération panrusse des ouvriers du bâtiment appartenant à l'Internationale rouge et désirant quand même adhérer à l'Internationale du bâtiment, donna lieu à une discussion très animée. Cependant une proposition tendant à l'exclusion du congrès suivant ne fut pas présentée, et l'incident fut clos après une discussion générale.

Le congrès général international des ouvriers du bâtiment fut ouvert le lendemain. Käppler tint un discours orientant sur l'origine de l'Internationale des ouvriers du bâtiment. Puis la parole fut accordée au camarade *Sanwin* de la fédération panrusse pour un exposé sur le développement et l'activité de sa fédération. Celle-ci compte aujourd'hui 288,000 membres et 580 groupes locaux. Ses explications furent complétées par le 2^{me} délégué russe, Kossior, qui chercha à dissiper les rumeurs répandues sur le mouvement syndical russe. Après que les partisans et les adversaires de l'admission eurent exprimé leur opinion, une commission fut chargée d'examiner cette question. Une entente ne put cependant pas se faire. La majorité estima que les décisions du congrès syndical international de Rome étaient obligatoires; ces décisions prévoient que l'on ne peut pas appartenir simultanément à deux Internationales. Une résolution rédigée dans ce sens fut acceptée; on cherchera cependant à maintenir de bonnes relations avec la Fédération russe des ouvriers du bâtiment et, si possible, on travaillera en commun avec elle.

Lors de la discussion des statuts, les secrétaires internationaux des charpentiers, peintres et travailleurs de la pierre déclarèrent qu'au préalable une fusion avec l'Internationale des ouvriers du bâtiment ne pouvait pas être envisagée. Käppler fut réélu comme secrétaire international, de même Pæpflow et Kober (Allemagne) comme membres du comité central.

Association internationale des fédérations des ouvriers des fabriques. Une séance du comité de l'Association internationale des fédérations des ouvriers des fabriques a eu lieu le 12 septembre 1922 à Amsterdam; nous extrayons ce qui suit des délibérations:

Une enquête devra être faite sur le nombre des fabriques de produits chimiques dans les divers pays; il s'agit spécialement des établissements pouvant fabriquer des munitions et des explosifs pour la guerre. Un congrès sera convoqué du 30 mai au 4 juin à Vienne, on y présentera des rapports sur la situation dans l'industrie du papier, des produits chimiques, de la margarine, du caoutchouc et du ciment. *James O'Grady* parlera du contrôle des ouvriers dans l'industrie, *Stenhuis* exposera les principes qui doivent servir de base à l'Internationale. On cherchera à engager le professeur Keynes pour une conférence sur l'influence du traité de paix de Versailles sur l'industrie mondiale. Une demande d'admission de la Fédération panrusse des ouvriers et employés de l'industrie chimique fut refusée à l'unanimité, cette fédération appartenant à l'Internationale rouge. De

même, on repoussa à l'unanimité moins une voix une demande de la fédération panrusse de se faire représenter au congrès.



Mouvement syndical international

Allemagne. Nous extrayons les données suivantes de la *statistique sur les organisations syndicales de l'Empire allemand en 1921*:

L'Union générale des syndicats comptait fin 1921 au total 7,751,957 membres, dont 1,591,529 femmes. L'année précédente, l'effectif était de 8,032,057 membres (1,693,166 femmes). Il est à remarquer que pendant l'année de rapport la fédération des employés, comptant 312,980 membres, est sortie de l'U.G.S. et a passé à l'Union des employés. L'U.G.S. enregistra l'effectif le plus élevé (8,144,981 membres) à la fin du second trimestre 1920. Si l'on élimine la fédération des employés des calculs, on constate pour les fédérations une augmentation de 74,285 membres en comparaison du total de la fin de l'année 1920. 19 fédérations mentionnent une perte de 244,152 membres au total; 29 fédérations une augmentation de 318,437 membres au total. La Fédération des ouvriers du textile enregistre la plus forte augmentation avec 120,487 membres.

Des 49 fédérations centrales adhérentes, 10 ont un effectif jusqu'à 10,000 membres, 11 de 10,000 à 25,000, 5 de 25,000 à 50,000, 11 de 50,000 à 100,000, et 12 de plus de 100,000 membres. La Fédération des ouvriers sur métaux se place au premier rang avec 1,562,885 membres. La plus petite fédération est celle des asphaltiers comptant 1959 membres à la fin de l'année.

Les recettes totales des fédérations comportèrent 1,249,248,347 marks pendant la période de rapport; les dépenses s'élevèrent à 904,371,573 marks. Calculé par tête, on obtint une recette de 165,07 marks. La fortune totale s'élevait à la fin de l'année de rapport à 508 millions 676,066 marks.

Il fut dépensé: pour secours 165,131,144 marks, pour mouvements de salaire, grèves et lock-outs 257,650,099 marks; pour l'éducation des membres et les journaux fédératifs 71,870,508 marks; pour propagande, conférences, congrès fédératifs, etc., 135,367,794 marks; pour l'administration 274,352,028 marks.

Les *syndicats Hirsch-Dunker* comprenaient à la fin de l'année 1921 224,597 membres, dont 23,375 femmes. (L'année précédente, ils comptaient 225,999 membres, dont 22,365 femmes.) Leurs recettes s'élevèrent à 23,207,566 marks, les dépenses à 18,388,258 marks; leur fortune atteignait la somme de 8,641,176 marks.

Les *syndicats chrétiens* enregistraient fin 1921 un effectif de 1,028,900 membres. (1920: 1,105,894.) Calculé en chiffres moyens, la perte est de 90,449 membres au cours de l'année de rapport. Le total des recettes fut de 145,393,595 marks, les dépenses de 100,622,641 marks; leur fortune comportait fin 1921 83,659,646 marks au total.

Canada. Le congrès de l'Union syndicale canadienne (Trades and Labor Congress) eut lieu fin août à *Montréal*. Environ 400 délégués y prirent part. La centrale américaine était représentée par Gompers, la centrale britannique par Carter. Le congrès eut à s'occuper en premier lieu de la question de la durée du travail. Les patrons du Canada, eux aussi, font les plus grands efforts pour introduire une prolongation de la durée du travail. L'activité de la classe ouvrière doit être concentrée sur un seul but: la fixation légale de la journée de huit heures dans chaque Etat et par le gouvernement fédéral.

Une résolution fut adoptée au sujet de la question du chômage demandant la création d'un fonds pour l'assurance-chômage et le paiement de secours assurant aux chômeurs une existence convenable.

En outre, le congrès se plaignit de l'interprétation défavorable par les patrons de la loi sur la solution arbitrale des conflits. Le comité exécutif fut chargé de faire des réclamations auprès des autorités compétentes à ce sujet. Le congrès exige l'introduction de conseils d'industrie et le droit de collaboration des ouvriers dans les administrations et les fabriques.

Au sujet de la question de l'émigration on demande un contrôle des ouvriers asiatiques; si possible, on devra créer les bases légales interdisant aux entrepreneurs l'engagement d'ouvriers à l'étranger. Le rapport du délégué Tom Moore sur l'activité du Bureau international du travail fut approuvé. Le président Tom Moore et le secrétaire P.M. Draper furent ratifiés dans leurs fonctions. Le prochain congrès aura lieu à Vancouver.

Russie. Le congrès des syndicats russes siégea du 18 au 22 septembre à Moscou. Ce congrès a démontré, sans aucun doute possible, que les syndicats russes ne sont plus des syndicats. Au cours des délibérations, il ne fut pas dit un mot de la protection ouvrière et de la défense des intérêts des travailleurs. Selon un rapport sur les délibérations, publié par l'*Economitschskaja Shisnj*, on peut arriver à la conclusion que *pas un seul ouvrier* n'a participé à ce congrès, que seules les autorités syndicales payées par l'Etat russe y ont assisté.

Cette conclusion s'impose à la lecture du compte rendu financier du «Soviet central panrusse des syndicats». Déjà l'an dernier, au congrès syndical, on avait constaté que le Soviet central des syndicats avait eu, en 1920, des recettes s'élevant à la somme de 221,725,294 roubles 55 kopeks. Ces recettes étaient constituées par les 205 millions de roubles versés par le commissariat du travail au soviet central et par un peu plus de 16 millions résultant des cotisations des membres. Ou, exprimé en pour cent: les avances de l'Etat comportent le 92,5 %, les cotisations des membres seulement le 7,5 des recettes totales.

Les recettes figurant au rapport de 1921 se composent comme suit (page 137 du rapport):

	Roubles	
Ministère du travail	40,640,156,363	97,4 %
Organes économiques	1,031,416,929	2,5 %
Cotisations des membres	35,400,221	0,1 %
	41,706,973,513	

Donc, le 97,4 % des recettes provient de la caisse de l'Etat, 2,5 % des «organes économiques», c'est-à-dire des trusts de l'Etat et autres associations, ainsi que des entrepreneurs privés, et le 0,1 % *seulement des cotisations des membres*.

Ces recettes correspondent d'ailleurs à l'effectif des fonctionnaires des syndicats. On avoue franchement que les syndicats ont servi de sinécures à des fainéants dont le travail se borne à suivre les ordres reçus et à noircir du papier, comme disait déjà le peuple russe sous l'ancien régime. D'ailleurs, toutes les autres fonctions de l'Etat se trouvent dans le même cas. Nous ne citons qu'un exemple qui éclaircira ce système. La Fédération des ouvriers des professions polygraphiques a, selon le rapport (*Wserossijsky Petschatnik* No 6/7) à elle seule 352 secrétaires payés pour un effectif de 51,727 membres; leur travail consiste, d'après la lettre d'un correspondant du gouvernement d'Astrakan, dans la besogne suivante: «Vu le manque d'argent, le travail de la fédération est au niveau le plus bas; il *consiste exclusivement à répondre aux divers papiers* envoyés par le soviet syndical gouvernemental et à assister à l'une ou l'autre des séances convoquées.»